

MAIRIE D'ANAIS

PROCES-VERBAL

DE LA

Séance du Conseil Municipal

Session ordinaire

du 05 05 2022

Séance du Conseil Municipal du 05 Mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 05 mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, en session ordinaire. La séance s'est déroulée dans la salle « l'Ancien Grenier », sous la présidence de Monsieur Éric GIRAUD-BERNARD, Maire, à la suite de sa convocation adressée le 29/04/2022.

Présents :

**Messieurs : AUPETIT Philippe - GILLET Serge - GIRAUD-BERNARD Éric – HAMON Vincent
- MORANGE Alain - Mr MOUNIER Thomas**

Mesdames : CHAPELAS Bernadette - DUMAS Bernadette – PELOQUIN Josiane - PRESSET Ghislaine.

Absents excusés : **Mr PUJOL Vincent a donné pouvoir à Mme PELOQUIN Josiane**

Absents : **Mr CHARBONNIER Dimitri**

Secrétaire de séance : Mme PELOQUIN Josiane

Monsieur Éric GIRAUD-BERNARD Maire ouvre la séance à 20H05, le quorum étant atteint.

Le Procès-Verbal de la séance du mercredi 13 avril 2022 contient une erreur dans le paragraphe « Subvention EIDER ».

Le montant de la subvention versée en 2021 était de 100€ (et non 50€).

Le montant de la décision du Conseil Municipal pour la subvention 2022 est de 100€ (et non 50€).

Mr le Maire demande au Conseil d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Convention de service – Médiation préalable ;
- Subvention Sclérose en plaque ;
- Convention bornes incendies

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- **Démissions – Procédure Préfecture**

Mme PERRET Claudine et Mme BOUTENEGRE Marie-Cécile ont démissionné de leurs postes d'Adjoint et Conseillères, respectivement en date du 15 Avril 2022 et du 19 Avril 2022.

Suite à ces démissions, la Préfecture souhaite que le Conseil Municipal se prononce concernant le maintien (ou non) de ces postes d'Adjoints au Maire. Si un (ou les deux) poste(s) sont pourvus, des élections doivent être organisées sous quinzaine.

Le Conseil Municipal, après délibération, estime qu'un 2nd Adjoint au Maire serait nécessaire.

Mr MOUNIER Thomas propose sa candidature pour ce poste.

Le Conseil Municipal procède aux votes, qui amènent à la décision suivante :

- 10 votes « Pour »
- 1 abstention

Mr MOUNIER Thomas est élu 2nd Adjoint au Maire par décision du Conseil Municipal.

- **Augmentation des heures de travail de l'adjoint administratif**

Suite à l'augmentation de la charge de travail, une augmentation des heures de travail de l'adjoint administratif (Mme GARCIA Anna) est nécessaire.

Dans le cadre de la modification du temps de travail (+10% du contrat) et de l'affiliation à la CNRACL (contrat de plus de 28H/semaine), la saisine du Comité Technique sera obligatoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'augmentation des heures de travail de l'adjoint administratif à hauteur de 28H/semaine.

- **Vente d'un bâtiment communal**

A l'heure actuelle, le bâtiment situé sur la parcelle cadastrée ZI n°256 d'une contenance de 2437m² au lieu-dit « La Touche » 584 rue des chardonnerets est loué au garage BENATTI moyennant la somme de 600€ par mois.

Le garage BENATTI met en vente son fond de commerce. Mr IMARD Jean-Baptiste serait intéressé par le rachat de ce fond de commerce, et également des locaux.

Mr le Maire propose la mise en vente du bâtiment communal à Mr IMARD au prix de 72 000 € TTC. Mr IMARD Jean-Baptiste prendra à sa charge les frais d'acte avec le Notaire de son choix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et charge Mr le Maire d'effectuer toutes démarches et signer tous documents se rapportant à ce dossier.

- **Convention de services Médiation Préalable**

Le Centre de Gestion de la Charente propose une assistance aux Communes en cas de litige avec un salarié. Le CDG 16 a fixé un tarif de 300 € par dossier soumis au médiateur et un coût horaire d'intervention de 50€.

Pour pouvoir bénéficier de ce service, il convient d'autoriser l'autorité territoriale à signer la convention d'adhésion, qui n'occasionne aucune dépense en l'absence de saisine du médiateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et charge Mr le Maire de signer la convention citée.

- **Subvention Association Française des sclérosés en plaques (AFSEP)**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'AFSEP qui souhaite obtenir une subvention pour l'année 2022. En 2021, la commune avait voté pour une subvention de 50€.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 100€ pour l'année 2022.

- **Convention bornes incendies – Obligation de contrôle tous les 2 ans**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de VEOLIA concernant une mission d'expertise et d'entretien des appareils de lutte contre l'incendie branchés sur le réseau d'eau potable (poteaux et bouches d'incendie) situés sur son territoire, à l'exclusion de ceux placés dans les domaines privés, conformément aux clauses et conditions définies dans la convention.

Pour rappel, la Commune dispose de :

- 1 réserve de 120 m3 (école)
 - 1 réserve de 90 m3 (La Touche)
 - 5 bornes à 60 m3
 - 4 bornes à 30 m3
 - 3 bornes <30 m3
- ➔ Soit 14 points

Après délibération, le Conseil Municipal décide de signer la convention avec VEOLIA concernant les missions énoncées précédemment et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les dispositions et signer toutes les pièces nécessaires à cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

- **Signalement fuites radiateurs bibliothèque :**

Mme ZOCCARATO a signalé des fuites d'eau sur 3 radiateurs à la bibliothèque. Le quatrième radiateur serait également à vérifier.

Le Conseil Municipal décide de remplacer/réparer ces radiateurs et charge Mr le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

- **Lave-vaisselle salle des fêtes :**

La Commune est en attente du devis.

- **Cloisons amovibles Ancien Grenier :**

L'entreprise A&A viendra sur site jeudi 12 Mai 2022 à 10H pour la prise des cotes des cloisons amovibles. Le choix des couleurs devra être fait lors de ce RDV.

- **Abri bus de la Touche :**

En cours

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.